

• Pt 01. **Information Président.**

- Message du ministre de l'ESR qui demande aux établissements de faire remonter les demandes éventuelles de collègues américains pour accueil.
- Renouvellement de la représentation des étudiants dans les conseils.
- Avenant à la convention CNRS jusqu'à fin 2027.
- La région Bretagne est lauréate d'un programme COFUND pour la venue de post-doctorants. Recherche de potentiels candidats (dépôt du dossier pour octobre-novembre et validation en avril avec début des contrats avant l'été). Des contributions des laboratoires seront demandées (modestes) pour accompagner le salaire et pour les moyens sur place (avec subvention complémentaire de 400 euros de la région).
- Appels en cours: AIS volet fonctionnement à déposer. Pareil AIS volet équipement. Dépôt demandes de chaires.

• Pt 02. **Point financier.**

- Compte financier voté. Grands indicateurs. Le solde budgétaire est positif de 973 674 euros. Pas de déficit cette année. Explication par des recettes (encaissées cette année) sur le volet de la formation continue et professionnelle; des recettes Etat notifiées, de moindres dépenses (en lien avec les fluides et les efforts réalisés). Pas de mise sous tutelle (rectorale) prévue.
- Subvention pour charge de service public non encore reçue.

• Pt 03. **Campagne 2025 des contrats doctoraux.**

- Affectation des contrats doctoraux ordinaires et ARED. 200 contrats en régime permanent (20 millions d'euros) à comparer aux 50 à Nantes. 6,5 ETP pour les engagements UNIVREN (dont les thèses pour 4 CPJs) + 0,5 (en complément ARED). Ce sont des financements pris sur la masse salariale de l'université.
- Seuil minimal prévu de 3 contrats doctoraux pour l'IRMAR. Arbitrage à venir au sein des écoles doctorales.
- Sélection des sujets avec intégralité des propositions.
- Solliciter candidats au titre Handicap (30 postes au niveau ministère).

• Pt 04. **Présentation du classement des projets d'ARED dans le cadre de l'AAP 2025 de la Région Bretagne**

- ARED. Contingent de 25 dossiers qui sont évalués au filtre des priorités régionales. Le montant de la subvention est de 20k par an sur 3 ans (à peu près la moitié de la somme totale). La revalorisation des contrats doctoraux induit (à financement égal) une baisse mécanique du nombre de contrats.

• Pt 05. **Information sur les AAP traités par les Poles Recherche: Défis volet 1 et colloques 2025**

- Les pôles ont leur marge de manoeuvre. Environ 8 000 euros par pôle. Le pôle Math-num a plus dépensé (année spéciale). Certains pôles ont moins dépensé. Reliquat reporté sur le volet 2.

- Pt 06. **Examen des demandes de financements dans le cadre de l'AAP 2025: défis volet 2.**

- Exposé des critères retenus par le bureau de la CR. Vote.

- Pt 07. **Examen des demandes de financements dans le cadre de l'AAP 2025: collaborations internationales**

- IRL France-Uruguay (proposition 3000).

- IRN AfriMath (proposition 3000).

- Pt 08. **Examen des demandes de financements au titre de l'AAP de Rennes Métropole pour l'acquisition d'équipements scientifiques structurants et mutualisés.**

- RAS

- Pt 09. **Validation de l'AAP 2025 : soutiens aux structures transversales et UAR .**

- RAS

- Pt 10. **Direction unité**

- Avis sur la candidature de L. Leotoing aux fonctions de directeur adjoint du LGCGM.

- Pt 11. **Conventions**

- RAS